

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-six septembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19/09/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Bernard POUSSIN), Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Michelle MONDIT, Emmanuel POISSON, Bernard POULET (en remplacement de Henri PALA), Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Patrick DESCHARLES), Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY)

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER, Alexandre MAZIN, Monique REIX-BUSSY.

Emmanuel POISSON a été élu secrétaire de séance.

2012-118 : ESPACE AQUA'NOBAT – TARIF DE LA SOIREE « AQUA'ZEN »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009-030 du 10 mars 2009 approuvant la gestion en régie de l'Espace Aquatique Communautaire de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que l'Espace Aqua'Noblat organise le 11 octobre 2012, une soirée « Aqua'Zen ».

Compte-tenu des caractéristiques de celle-ci, il est proposé de fixer un droit d'entrée spécifique à 16 euros par personne.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe le droit d'entrée des soirées « Aqua'zen » organisées par l'Espace Aqua'Noblat à 16 euros par personne,

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de cette dernière.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ESPACE AQUA'NOBLAT - TARIF DE LA SOIREE "AQUA'ZEN";

Date de transmission de l'acte : 03/10/2012

Date de réception de l'accusé de
réception : 03/10/2012

Numéro de l'acte : 2012-118 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20120926-2012-118-DE

Date de décision : 26/09/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes